

N°/Réf. : VM 17/540

Date de convocation :
21/03/2017

Date d'affichage :
23/03/2017

Nbre de conseillers :

En exercice	27
Présents	18
Votants	26

Objet :

FINANCES

AFFECTATION DU RESULTAT
2016

AFFICHAGE
(EXTRAIT DELIBERATION)

LE :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSENS

L'an deux mil dix-sept,

Le 28 Mars à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Alain THIEFFENAT, Maire**

Etaient présents

M. THIEFFENAT, CALLE, DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, M. BESSON, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GAJA, GOUGOU, DEL MEDICO, PIENNE, BLANCHET, M. REGE GIANESSO, COPPA, BURDIN, COCCHI, DUPENLOUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

MME GOUBET-ETELLIN	POUVOIR A	M. CALLÉ
M. NANTOIS	POUVOIR A	MME PAISANT
MME MANIPOUD	POUVOIR A	M. BESSON
M. GRANGEAT	POUVOIR A	M. DEMANGEOT
M. MESSEGUEN	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
M. DE BUTTET	POUVOIR A	MME BLANCHET
MME RIGOLETTI	POUVOIR A	M. BURDIN
MME CECCON	POUVOIR A	M. COPPA

Absent

M. FACCHIN

MME PIENNE a été élue Secrétaire de séance.

Le Compte Administratif 2016 ayant été approuvé, M. CALLÉ – Adjoint aux Finances – propose l'affectation du résultat suivante :

1 – Résultat Fonctionnement de l'Année 2016 avant affectation	Montant
Excédent reporté 2015 section de fonctionnement (excédent)	+ 10 331,66 €
Solde d'exécution 2016 section de fonctionnement (excédent)	+ 444 149,48 €
Résultat Fonctionnement de l'exercice 2016 Excédent	+ 454 481,14 €

2 – Résultat Investissement de l'Année 2016 et affectation	Montant
Report Déficit résultat Année 2015 section d'investissement	- 567 652,01 €
Solde d'exécution 2016 section d'investissement (excédent)	+ 118 399,83 €
Résultat Déficit Investissement Exercice 2016	- 449 252,18 €

Variation Restes à réaliser Année 2016	+ 26 021,00 €
Affectation obligatoire au compte 1068	- 423 231,18 €

3 – Résultat net de l'exercice 2016 après affectation	
Résultat Fonctionnement de l'exercice 2016	+ 454 481,14 €
Affectation obligatoire à l'investissement au compte 1068	- 423 231,18 €
Résultat net Année 2015 Excédent	+ 31 249,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **par 20 voix pour et 6 abstentions**

- **D'AFFECTER** au compte 1068 la somme de 423 231,18 € pour couvrir le déficit d'investissement
- **DE DECIDER** que le résultat net de l'année 2016 sera repris à l'article R002 excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 31 249,96 € au Budget Primitif 2017

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

073-217300318-20170328-540-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017



Le Maire
Monsieur Alain THIEFFENAT